

Editorial

Autor(en): **Ceppi, Anne**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires**

Band (Jahr): **143 (2001)**

Heft 5

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chers Collègues

A l'heure où nous remettons en question la structure actuelle de la SVS et où l'on devient malheureusement de plus en plus individuel dans notre profession, où l'engagement personnel du vétérinaire, des sections régionales et spécialisées se fait souvent rare, on peut se demander, en tant que membre et surtout membre étudiant, ce qui se cache derrière cette structure et quels sont au fond les avantages d'une telle société.

Autrefois, en tant que jeune vétérinaire diplômée, la question ne se posait pas pour moi, s'il valait la peine ou non de faire partie de notre société mère. C'était le cursus habituel, les cotisations plus ou moins supportables, j'étais même fière d'être membre. Avec les années, les cotisations qui augmentaient et devenaient de plus en plus lourdes pour mon budget d'*assistant* (on sait en effet que le salaire d'assistant reste bien souvent un salaire d'assisté...), la question de la véritable utilité d'en faire partie commençait à se poser.

Puis j'ai été élue par l'assemblée des délégués pour être membre du comité.

Dès la première séance, j'ai réalisé combien le spectre d'activités de la SVS était grand et *varié*. J'ai réalisé l'importance de l'engagement de son président, son comité et du secrétariat. J'ai compris le rôle que devraient tenir les sections et bien sûr, last but not least, VOUS, les membres. Par contre, il était également facile de voir les difficultés auxquelles elle était confrontée, dues en partie à la grande diversité de l'activité de ses membres mais aussi à cause d'un immobilisme, apparemment moderne, de la plupart des sections.

Devenant de plus en plus proche et forcément plus concernée par le travail à fournir, j'ai rapidement reconnu aussi l'importance de la SVS au niveau politique. «La politique», me direz-vous, «qu'est-ce que ça nous rapporte?» C'est certainement ce qui est difficile à saisir pour le vétérinaire praticien (ou non) que nous sommes, puisque nous n'en retirons que rarement un avantage direct, personnel.



C'est justement tout un corps de métier, le nôtre, qui est représenté par la SVS. On a souvent de la peine à imaginer tous les secteurs où notre profession peut exercer effectivement une influence, et cela, par le biais de la SVS. On ne citera que quelques exemples récents: entre autres l'initiative «pour un meilleur statut juridique des animaux», l'enquête de la Commission de la concurrence (WEKO) sur les médicaments vétérinaires, la prise de position de la SVS pour la révision de l'ordonnance concernant la législation vétérinaire, sa présence accrue à l'étranger, notamment au sein de la FVE, ou par le biais de l'assurance qualité.

Les activités de la SVS ne permettent pas de dire «j'ai donné 470.-, j'en veux pour mon argent...». Quoiqu'il adienne de la structure de la SVS, elle devra continuer d'exercer un rôle assurément dirigé vers le futur, avec un esprit visionnaire, une présence croissante sur le plan politique, et dont le but est la reconnaissance de notre profession, qui est riche et dont il faut être fier, au service de la santé animale et publique. ec mes meilleures salutations.

Avec mes meilleures salutations

Dr Anne Ceppi, membre du
comité de la SVS